

Intervention de Yann Potin

Monsieur Yann Potin

Citer ce document / Cite this document :

Potin Yann. Intervention de Yann Potin. In: La Gazette des archives, n°225, 2012. Archives et archivistes sous le regard de l'historien et La loi sur les archives de 2008 et ses conséquences. pp. 49-53;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_225_1_4884

Document généré le 15/03/2017

Je vais être rapide car de très nombreuses questions ont été soulevées au cours de la matinée. Je suis très honoré d'être à cette table mais également très décontenancé. Ce qui me semble intéressant en effet est, précisément, le rapport qui existe entre les archivistes et les historiens dans la longue durée, et non pas simplement autour des archives de la seconde guerre mondiale. Du strict point de vue du rapport entre archivistes et historiens, l'accès aux documents produits pendant cette période, et sauvegardés au-delà, cristallise de nombreux enjeux décisifs, certes, mais qui ne doivent pas pour autant être un arbre cachant la forêt. Depuis ce matin, autour de « l'ouverture » des archives du régime de Vichy ou de l'accès aux documents issus des mouvements de Résistance, j'ai l'impression que l'on parle surtout d'une question qui dépasse très largement ce rapport « interprofessionnel » : le rapport entre l'État, la société et leurs mémoires respectives et contradictoires, et au-delà, la mise en doute du mythe fondateur de la modernité politique de la France du second vingtième siècle – la Résistance au cours de la seconde guerre mondiale. Que les archives soient directement impliquées dans ce double processus me semble à vrai dire fondamental mais non suffisant pour aborder la problématique actuelle du rapport entre archivistes et historiens.

Il est évident que nous nous situons aujourd'hui à un moment de crise. En guise de clin d'œil, je souhaitais, initialement, intituler mon intervention « Du divorce à la famille recomposée ». Le « divorce » entre archivistes et historiens semble, en effet, avoir atteint un point de paroxysme sans précédent ces dernières années en France – ce qui pose en filigrane la question de leur éventuel « mariage » antérieur, à partir de l'histoire de leur différenciation respective, puis de leur éloignement progressif, processus qui constitue un objet partiellement sous-étudié, sinon impensé, d'une partie de l'historiographie. Comment se sont réparties, en effet, au XIX^e siècle, les tâches, entre ceux qui allaient « conserver », ceux qui allaient « interpréter », soit ceux qui allaient transmettre sur le plan matériel et ceux qui allaient transmettre sur le plan intellectuel ? Pourquoi cette différence s'est-elle progressivement

instituée, avec des variations au cours du temps ? Ce grand partage s'est assez vite naturalisé : il reste à faire l'histoire de cette évidence.

Il y a en effet une nécessité impérieuse à revenir sur l'histoire même du couple archiviste-historien. Ils s'apprécient mutuellement et, tour à tour, se méprisent : ils ont surtout absolument besoin l'un de l'autre. Cette séparation forcée repose sur une double ignorance, qui va croissant, ce qui demeure à la fois douloureux et fascinant. En effet, les historiens ne s'intéressent pas, ou très peu, à la manière dont se constituent les archives au quotidien : comment se fait-il qu'au cours de sa formation, un historien n'aille pas passer systématiquement au moins une journée dans un service d'archives, sinon dans un service administratif, là où se produisent les documents ? Pourquoi les documents d'archives semblent-ils tomber du ciel, comme de petits grains de vérité qu'il suffirait de ramasser et de « dépouiller » ?

D'autre part, du côté des archivistes, n'arrive-t-il pas parfois d'entendre cette étrange proposition : « surtout, il ne faut pas avoir suivi une formation d'historien quand on veut être archiviste ! » – comme si l'absence de toute culture historique était la meilleure garantie pour être objectif, neutre et efficace... Pourquoi les archivistes, pas vraiment mieux lotis que les historiens sur ce point, n'ont-ils aucune formation approfondie au droit, comme à son histoire, et tout particulièrement au droit administratif ?

Certes, la coupure entre les deux professions s'est installée au cours d'un long XIX^e siècle, époque qui peut paraître trop lointaine pour devoir être convoquée. Symboliquement, on peut pour la France dater la séparation de l'époque de la Monarchie de Juillet. Jules Michelet, figure tutélaire s'il en est de la profession historique, a passé vingt-deux ans comme archiviste aux Archives nationales... Cependant les archivistes n'ont jamais proposé d'en faire leur figure fondatrice. Il y a donc bien une racine commune, avant une séparation, dont la fonction me semble devoir être, ou répondre à des impératifs fondamentalement politiques, que l'on peut résumer brutalement de la manière suivante : il est nécessaire pour l'État de laisser s'établir un « tampon » temporel entre l'administration et cette forme de retour critique qu'est la démarche historique. Si l'on ne travaille pas sur l'histoire de la fonction sociale et politique différée de l'histoire par les archives, on ne fera que renforcer une double ignorance et transformer la séparation fonctionnelle en divorce durable.

Cette méconnaissance paradoxale tend à résumer le rapport entre archivistes et historiens à la seule question de la communication et/ou de la communicabilité des archives : on parle toujours de manière tout à fait significative de questions

de « réservation » et de « livraison » de cartons. Quand on en arrive à ce point-là d'incompréhension, la contradiction devient si insurmontable qu'il est impératif de la prendre au sérieux : les archivistes se replient sur un discours de conservation, et les historiens protestent de la difficulté d'accès. La cristallisation sur la communication est donc bien un symptôme, et non pas une cause, du malentendu au sein du couple. Si les historiens désertent les Archives, ce n'est certainement pas parce que les horaires d'ouverture se réduisent ici ou là. Il faut absolument poser les problèmes autrement, peut-être en commençant par (finir de) traiter le cas spécifique des archives de la seconde guerre mondiale.

À cet égard, il ne faut jamais oublier que le fameux Comité d'Histoire de la seconde guerre mondiale, coordonné par Henri Michel, a été installé auprès des Archives nationales dès son origine, de la même façon d'ailleurs que jusqu'aux années 1980, de nombreux laboratoires du CNRS disposaient de locaux aux Archives, de l'Institut d'histoire du temps présent à l'Institut de recherche et d'histoire des textes. Il existait alors une évidence partagée : les Archives n'étaient pas un musée mais un centre de ressources, sinon de recherches. Matériellement, le divorce s'est donc aussi manifesté par une sorte de scission physique, qui précède de quelques années une véritable secousse sismique, qu'il faut là aussi interpréter comme un symptôme, et non une cause, le point focal du malentendu pour de nombreuses années entre archivistes et historiens en France, soit la parution en 1994 des *Archives interdites* de Sonia Combe, qui a eu pour effet de concentrer le débat sur la question de l'accès aux documents. Finalement, chacun s'est mis à reprocher à l'autre de l'empêcher de travailler, alors qu'au fond, ce qui se jouait, c'était bien le refoulé de la seconde guerre mondiale, dont le retour des fonds de Moscou, à partir de 1994 précisément, fut la traduction matérielle.

Au-delà de la collaboration en partie rompue entre archivistes et historiens, un certain nombre de faits sont à reconfigurer. La première chose à dire, et on l'oublie toujours, est que les historiens se sont accaparés « le pouvoir » épistémologique des archives au terme du XIX^e siècle et en ont fait leur « rempart méthodologique » face aux autres sciences humaines, frontières qui demeurent à repenser aujourd'hui. On a une illustration de ce phénomène au sein des sciences sociales, où d'autres disciplines découvrent aujourd'hui les archives, notamment les archives sérielles et quantitatives dont les historiens ne veulent (presque) plus. C'est ainsi qu'il faut interpréter le mouvement global, en sciences sociales, dit de la « revisite ».

La fragilité de l'histoire comme discipline réside dans le fait qu'elle se construit en grande partie sur une absence de socle épistémologique. Et il faut bien admettre que c'est l'existence – passive et héritée de l'activité administrative pour l'essentiel – des archives qui en tient lieu... Le couronnement, à mon sens, vient avec la perte ou la dissolution de la notion même d'archive, parmi les historiens, qui reprochent aux archivistes de trop « respecter » les fonds. Pourtant, le rituel de l'historien, c'est le dépouillement, l'effort, l'ascèse. De ce point de vue, un des signaux les plus forts du malentendu reste la première page du très beau livre d'Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, qui porte sur cette question de la médiation : j'ouvre la liasse d'archives, et je suis la première personne à toucher ces papiers depuis des siècles. Tout le malentendu repose là-dessus, car ce faisant, l'auteur oublie toute la kyrielle d'archivistes et d'administrateurs qui ont trié ces archives avant que l'historienne ne les découvre enfin ! Nous avons le matériau pour faire l'histoire de ces triages, mais cela n'intéresse pas grand monde, les historiens voulant simplement accéder à l'information, sans s'inquiéter de la manière dont elle leur parvient.

Comprendre le processus des dérogations, et donc la question de la « communicabilité » des documents, implique aussi de s'intéresser à la fabrication des archives et à la question de la médiation que représente la « mise en archives ». Certes, les archivistes peuvent se faire un avis « à la tête du client », mais fondamentalement, qui décide, par exemple, de verser – ou pas – le fichier des dénaturés de Vichy aux Archives nationales, il y a quelques années seulement ? C'est le ministère de la Justice, et non les Archives nationales. Une fois de plus, et c'est extraordinaire, les archivistes acceptent de prendre sur eux tout ce que l'État ne veut pas assumer de sa propre histoire.

Au-delà, il semble que l'administration de la preuve ne soit plus du tout un critère décisif pour l'historien d'aujourd'hui, et cet état de fait dépasse largement la seconde guerre mondiale. Archivistes et historiens doivent réussir à se retrouver sur une nouvelle économie de la preuve. À l'origine, vers 1820-1830, les archivistes étaient, en fait, des juristes qui entretenaient le rêve d'être les régulateurs de la société et du droit, contre l'État qui en décida autrement, avec Bonaparte qui, par exemple, crée auprès de la Secrétairerie d'État dès 1800 les « véritables » archives impériales, en laissant de côté les Archives nationales au passage. Dans les années 1830, les Archives nationales trouvent alors de nouveaux alliés chez les historiens. À partir de là, on considère que les archives sont faites pour l'histoire, ce qui n'avait rien d'une évidence. Pendant 1 500 ans d'Ancien Régime, les archives n'ont que très rarement servi à écrire l'histoire.

Aujourd'hui, pour fonder un service d'archives, l'argument juridique est d'ailleurs autrement plus fort que l'argument historiographique. C'est là que réside la menace pour les historiens : dans une institution, dans une entreprise, l'argument scientifique, mémoriel ou historiographique, ne pèse rien. Par exemple, le mouvement de création d'archives dans les universités a vu le jour dans les années 2000, sur la base de la nécessité de constituer des preuves, et non pas pour faire l'histoire de l'université. À l'université de Jussieu, le président a finalement entendu la demande d'archivage à partir du moment où elle est devenue une ressource de base pour gérer la question du désamiantage. L'argument qui consiste à dire « gardez vos archives universitaires, comme ça on pourra faire l'histoire des mouvements étudiants depuis Mai 68 » ne permettra jamais de créer un service d'archives. À la fin des années 1980, l'Institut Pasteur a créé un service d'archives, d'abord pour célébrer son centenaire, mais très vite, ce qui l'a justifié, c'est tout autant sinon plus la question de la place des brevets, celle des priorités dans les découvertes, ou les affaires comme celles de l'hormone de croissance ou du sang contaminé. D'un seul coup, le besoin d'archives se fait cruellement ressentir.

Pour conclure d'un mot, il me semble donc vraiment nécessaire de retrouver de manière heureuse le sens de cette phrase de l'archiviste, autant théoricien qu'homme de terrain, que fut Yves Pérotin : « la recherche historique est un sous-produit de l'administration ».

Yann POTIN

Archiviste aux Archives nationales,
ancien enseignant d'histoire médiévale